



E-trottinettes : les règles en Europe

Vernier, le 9 juillet 2020. Les trottinettes électriques font de plus en plus d'adeptes. Pratiques sur de courtes distances, elles sont souvent louées par les touristes dans les villes européennes. Le TCS a passé en revue les règles en vigueur en Europe et révèle des différences importantes entre les pays.

Les trottinettes à moteur électrique se sont rapidement fait une place dans les villes européennes. Souvent disponibles à la location, elles séduisent de plus en plus les touristes. Pour aider ses membres, le TCS a résumé les lois et règlements les plus importants à respecter à e-trottinette en Europe. Avant de louer ce type de véhicule à l'étranger, le TCS recommande de s'informer sur l'ensemble des lois de circulation en vigueur et de l'équipement nécessaire.

L'âge minimum diffère d'un pays à l'autre

Pour circuler en Autriche à trottinette électrique, il faut avoir au moins 10 ans, posséder un permis de conduire vélo et être accompagné par un conducteur de 16 ans minimum. Sans permis, il faut avoir au moins 12 ans. En France, 12 ans est également l'âge minimum pour rouler à trottinette électrique, mais il faut être accompagné d'un adulte en dehors des agglomérations. Ce n'est qu'à partir de 14 ans que les jeunes peuvent conduire ce type d'engin en Allemagne, Espagne et Italie. Les Italiens exigent en outre d'être en possession d'un permis de catégorie AM, jusqu'à 16 ou 18 ans, en fonction des règlements communaux. Dans certaines villes, les trottinettes électriques sont tout simplement interdites.

Casque et vêtements réfléchissants parfois obligatoires

Si le port du casque n'est généralement pas obligatoire en Europe, il existe des exceptions. En Espagne, les jeunes doivent le porter jusqu'à 16 ans, alors qu'en Autriche, il est obligatoire en dehors des agglomérations et des zones urbaines. Cette même obligation est en vigueur sur les routes limitées à 80 km/h en France. En ce qui concerne la tenue vestimentaire, il est obligatoire de porter des vêtements réfléchissants en cas de mauvaise visibilité sur les routes françaises et italiennes. De plus, dans l'Hexagone et en Allemagne, tous les conducteurs de e-trottinette doivent posséder une assurance couvrant les risques liés à un accident. Le TCS conseille de souscrire cette assurance lors de la location.

Où peut circuler une e-trottinette ?

Les e-trottinettes sont apparentées aux vélos dans plusieurs pays d'Europe et leurs utilisateurs doivent donc se conformer aux mêmes règles et circuler aux mêmes endroits dédiés. C'est le cas en France, Allemagne et Autriche, où elles ne peuvent circuler sur le trottoir ou les zones piétonnes qu'en cas d'autorisation explicite. En Italie, les trottinettes électriques doivent rouler sur les pistes cyclables et sur les routes limitées à 30 km/h. Elles sont également autorisées sur le trottoir et dans les zones piétonnes, à condition de respecter une vitesse maximale de 6 km/h. En Espagne, les règles de circulation dépendent des règlements communaux. Ainsi, on ne peut rouler que sur les pistes cyclables à Barcelone, alors qu'à Madrid, les e-trottinettes sont également autorisées dans les zones 30, ainsi que sur les trottoirs si elles respectent une vitesse maximale de 5 km/h.

Attention à la consommation d'alcool

Comme pour tous les usagers de la route, le taux d'alcoolémie d'un conducteur de trottinette électrique est strictement limité en Europe. L'Autriche est la plus tolérante des pays voisins, puisque le taux d'alcoolémie doit être inférieur à 0.8‰. A l'inverse, l'Allemagne est la plus stricte puisque toute consommation d'alcool avant de prendre la route est interdite aux jeunes de moins de 21 ans et le taux d'alcoolémie doit être inférieur à 0.5‰ pour les autres usagers. Cette même limite de 0.5‰ s'applique en France et en Italie, pour toutes les personnes en âge de consommer de l'alcool. Le TCS rappelle le vieil adage, valable également à trottinette : boire ou conduire, il faut choisir.

Contact : Laurent Pignot, porte-parole du TCS, 058 827 27 16, 076 553 82 39, laurent.pignot@tcs.ch
www.pressetcs.ch, www.flickr.com

Touring Club Suisse – toujours à mes côtés

Plus grand club de la mobilité de Suisse | depuis 1896 | 24 sections | environ 1.5 Mio. de membres | 1'600 collaborateurs | 210 patrouilleurs | 370'000 interventions de dépannage par an | 82% des personnes dépannées peuvent reprendre la route | 49'000 interventions d'assistance de la centrale ETI | 5'100 évaluations médicales et 1'300 transports de patients | 21 centres techniques | 143'000 contrôles techniques de véhicules | 15 centres de conduite | 9'500 cours de conduite avec 100'000 participants | 8 centres de protection juridique | 40'000 affaires juridiques et plus de 5'000 renseignements juridiques par téléphone | 29 Campings avec 650'000 nuitées touristiques | Distribution de 80'000 gilets de sécurité aux élèves de première primaire